



Convention franco-luxembourgeoise

Le gouvernement a suspendu l'application de la convention franco-luxembourgeoise qui avait été ratifiée en 2018, votée par les deux parlements en 2020 et appliquée par la DGFIP pour la première fois en 2021.

Cette application de la convention avait pour objectif de rééquilibrer les impôts sur les revenus payés par les frontaliers, au même titre que les allemands et les belges.

Environ 9000 foyers sont concernés en Meurthe et Moselle et la conséquence pour nos services est une surcharge énorme de travail.

En effet, les collègues des SIP de Briey et Longwy vont devoir retraiter manuellement les déclarations de revenus des usagers concernés, c'est à dire, redéfaire le travail qui avait été fait en juin !

La Direction de Meurthe et Moselle, qui reconnaît la charge de travail supplémentaire, a décidé de recruter un auxiliaire pendant 1 ou 2 mois au SIP de Briey. (en comparaison, la DDFIP de Moselle va recruter 9 CCD !)

Tous les SIP du département vont devoir, par solidarité, aider les SIP de Briey et Longwy.

D'autres SIP, situés dans des départements du Grand Est vont également prêter main forte.

Tout ceci est encore loin d'être opérationnel, et en attendant, les collègues doivent bien sûr continuer d'assurer leur travail habituel, répondre aux coups de fils, aux e-contacts...

SPF Nancy avec antenne à Briey ou SPF Briey avec antenne à Nancy ???

La Direction souhaite que le siège du SPF soit à Nancy avec une antenne à Briey.

Mais le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) si cher à nos dirigeants prévoit le contraire !

Affaire à suivre...



Vos élus **FO DGFIP 54** : Didier HOUILLON et Alexis TSCHENS

Grève du 5 octobre

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé à la Direction des éclaircissements sur le mode opératoire pour comptabiliser les grévistes en télétravail.

En effet, le tableau fourni par la DDFIP 54 annonce 0 gréviste télétravailleur !

De plus, nous avons contacté certains chefs de service, et il en ressort que si les télétravailleurs ne se sont pas déclarés grévistes, ils ont été comptabilisés comme étant au travail, sans vraiment savoir la situation exacte.

Nous estimons que les chefs de service doivent contacter leurs agents pour savoir s'ils sont grévistes ou non et ne pas traiter le sujet à la légère !

La Direction fait profil bas et reconnaît que le comptage des grévistes télétravailleurs n'a pas été à la hauteur. Elle nous dit réfléchir à un processus plus opérationnel pour les prochaines grèves.

Divers

- Le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » engendre de nombreux appels vers le CDIF. Les usagers ne comprennent pas les informations fournies et se tournent vers le service pour avoir des explications.

- Nous avons souhaité avoir des précisions concernant la PRS (Prime de Restructuration de Service) et les priorités lors des mutations suite à une restructuration.

La Direction nous confirme que la mutation doit avoir lieu dans les 3 ans suivant la restructuration.

Vos élus **FO DGFIP 54** attirent donc l'attention des agents qui ne souhaitent pas suivre la mission et préfèrent rester sur une antenne non pérenne : si cette dernière est dissoute après plus de 3 ans d'existence, les agents n'auront ni PRS, ni priorité !

- Une trentaine d'agents en santé fragile sont toujours en télétravail 5 jours sur 5.

- La Direction a gelé les postes de comptable à la trésorerie de Blainville et à celle de Maxéville. Blainville est déjà gérée en intérim et Maxéville le sera également dès le départ en retraite de la comptable actuelle.